

Tarification modulée :

Vacances scolaires - Stages en centre de vacances	Quotient Familiale	Régime Général 3 journées complètes
	0 à 399	27,00 €
	400 à 799	30,00 €
	800 à 1199	33,00 €
	1200 à 1599	36,00€
	1600 et +	39,00 €
	Quotient Familiale	5 journées complètes
	0 à 399	45,00 €
	400 à 799	50,00 €
	800 à 1199	55,00 €
	1200 à 1599	60,00€
	1600 et +	65,00 €

Vacances scolaires - Séjours avec hébergement	Quotient Familiale	Régime Général 3 jours - 2 nuits
	0 à 399	60,00 €
	400 à 799	70,00 €
	800 à 1199	80,00 €
	1200 à 1599	90,00 €
	1600 et +	100,00€
	Quotient Familiale	5 jours - 4 nuits
	0 à 399	100,00 €
	400 à 799	110,00 €
	800 à 1199	120,00 €
	1200 à 1599	130,00€
	1600 et +	140,00€

Le centre de loisirs est déclaré et agréé par la Direction Départementale de Cohésion Sociale
N° de déclaration : 0140285CL000122.



COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



Groupement
d'Intérêt Public
Ville et Hérouville
Saint-Clair



PASS'SPORT DE CHAMPIONS-2022

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACM



1) Périodes d'ouverture

Nous serons ouverts au cours de 4 périodes lors de l'année 2022 :

- Les vacances d'hiver : du 07/02 au 11/02
- Les vacances de Pâques : du 11/04 au 15/04
- Les vacances d'Été / Juillet : du 11/07 au 15/07 – 18/07 au 22/07 – 25/07 au 29/07
- Les vacances d'Été / Août : à confirmer
- Les vacances de Toussaint : du 24/10 au 28/10

2) Locaux

L'ACM (Accueil Collectif de mineurs) est situé au "Gymnase du Val" rue de la pompe à Hérouville Saint Clair. Une salle d'accueil, un bureau ainsi que des toilettes sont mis à disposition du centre de loisirs par la municipalité d'Hérouville Saint Clair, afin d'assurer un accueil convenable. Le règlement de cet établissement se doit donc également d'être respecté. La ville met également à disposition du centre de loisirs différentes infrastructures sportives pour les temps de pratique proposés par l'équipe d'animation

3) Horaires

Un accueil échelonné est assuré le matin de **7h45 à 9h00**, ainsi que le soir entre **16h30 à 18h00**.

Toutefois, nous acceptons une arrivée ou un départ en dehors de ces horaires à la condition que cela ne perturbe pas le déroulement des activités et d'en être prévenu par avance, afin de s'assurer du bon déroulé de nos actions.

4) Prise en charge

Pour des raisons de responsabilité, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et signaler son arrivée à l'un des membres de l'équipe d'animation.

Lorsqu'une autre personne que l'un de ses responsables légaux vient rechercher un enfant, cette personne doit avoir été signalée au préalable et stipulée par écrit sur la feuille de renseignements individuels ou sur papier libre. Vous devez également préciser sur cette même feuille les modalités de départ du centre (autorisé à partir seul à 17h00 ou accompagné).

5) Repas et goûter

Le centre de loisir n'organise pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré.

A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur pourra déposer son repas dans le réfrigérateur du centre afin de repérer ce dernier (mettre le repas dans un sac).

Le déjeuner est pris dans la salle d'accueil ou en extérieure selon la météo, en compagnie des animateurs du centre. Un four à micro-ondes permet à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin.

Assiettes et couverts sont à fournir à vos enfants si nécessaire.

Un goûter sera donné l'après-midi aux enfants.

6) Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour qu'un membre de l'équipe délivre le traitement d'un enfant.

En cas d'urgence (accident, blessure,...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

7) Tenue vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements adaptés à la saison et aux activités (chaussures et vêtements de sport pour la pratique).

En période estival, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette.

En cas de vol ou perte d'objets personnels, le centre de loisirs décline toutes responsabilités.

8) Renseignements

Pass'Sport de Champions : 07.66.07.27.29 psdc@capsport-epi.fr

CAP'Sport : 06.82.38.64.06. contact@capsport-epi.fr

Courrier : CAP'Sport, 1018 quartier du grand parc, 14200 Hérouville Saint Clair

Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/stages/>

9) Dossier d'inscription

L'ensemble des documents ci-dessous doivent être fournis au directeur du centre pour autoriser l'enfant à participer aux activités du centre :

- Fiche de renseignements enfants
- Fiche sanitaire entièrement remplie
- La photocopie du carnet de vaccination (page DTPOLIO)
- L'attestation CAF ou le n° allocataire à remplir sur la fiche de renseignements enfants
- Cotisation annuelle de 10€ par enfant.
- La fiche adhésion annuelle UFOLEP relative à toutes nos activités et stages vacances.
- Le questionnaire de santé doit être lu et validé sur la fiche de renseignement
- Le certificat médical est facultatif et non nécessaire si le questionnaire de santé est validé

10) Modalités d'inscription

- ➔ L'organisateur du stage se donne le droit de refuser de prendre une inscription si celle-ci est transmise moins d'une semaine avant l'entrée en stage (Besoin pour l'équipe d'animation d'anticiper les moyens matériels, logistiques et humains)
- ➔ L'inscription peut se faire par téléphone, mail (N° et adresse ci-dessous), lors des permanences d'inscriptions ou directement au siège de l'association.
- ➔ **Toute inscription est définitive et doit s'accompagner du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence d'un justificatif médical.**

11) Permanence d'inscription :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au siège de l'association.
- Inscription par téléphone (07.66.07.27.29.) ou mail (psdc@capsport-epi.fr) en cas de dossier complet.

12) Paiement

Les règlements doivent s'effectuer en amont des séjours et seront encaissés en fin de période.

Pour connaître la somme à régler, les parents doivent se rapprocher du responsable de l'accueil ou se référer au tableau de tarification modulée mis en place par le centre.

En cas de modification de la présence de votre enfant au cours de la période, le règlement sera à modifier.

En cas d'absence non justifiée, l'inscription de votre enfant sera facturée.

Les factures seront transmises en fin de période. Elles seront acquittées le cas échéant à la demande des parents qui devront apporter **la facture originale** si celle-ci n'a pas été honorée.

Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés.

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de **CAP'Sport**

Aucune attestation de présence ou facture acquittée ne seront remises en l'absence du règlement.

13) Aides possibles

CCAS : Contacter la mairie de votre commune

CAF : Via le « Pass'vacances enfants » exclusivement durant les vacances d'été.

Comité d'entreprises : voir votre CE (possibilité d'obtenir une facture ou un devis si besoin)

14) Tarification Modulée (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

L'accueil de loisirs applique une tarification modulée soumise et validée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados qui tient compte des ressources des familles.

Afin d'avoir accès à votre quotient familial et facturer au plus juste la participation de votre enfant, nous vous demandons de renseigner votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription.

Ce numéro nous permet uniquement d'accéder à votre quotient familiale en toute confidentialité (convention annuelle d'utilisation des données personnelles des familles signée avec la CAF).